

Restauration scolaire

pour les familles dont les enfants, qui fréquentent une école maternelle ou primaire, déjeunent à la cantine scolaire. Participation dégressive suivant le QF, de 0,70€ à 3,53€ par repas

Garde périscolaire

pour les familles ayant, au minimum, un enfant à charge qui fréquente une école de Villers-lès-Nancy (dont l'école du Placieux), dont les deux parents travaillent ou le parent isolé travaille, et en fonction de critères de ressources pour un montant de 50% de la facture.

Frais de scolarité

pour les familles dont les enfants fréquentent le second cycle (classes de 2nde, 1^{ère} et terminale des séries générales et technologiques, du BEP au bac pro). Participation de 25€ à 55€

Aide au permis de conduire

Prise en charge des 5 premières heures de leçon de conduite pour les personnes inscrites dans des démarches d'insertion sociale et/ou professionnelle, suivies par le CMS ou le CCAS de Villers-lès-Nancy et ayant obtenu le code.

Aide au BAF

aide de 100€ à 250€ (après des aides attribuées par la CAF, Jeunesse et sport et le Conseil Général.

Aide d'urgence

chèques à valoir dans les différents supermarchés de l'agglomération pour les familles ou personnes se retrouvant subitement sans ressources.

Bons vacances

Petites vacances

participation journalière de 11,80€ pour les colonies et camps, et 9,20€ pour les Accueils de loisirs sans hébergement

Vacances d'été

forfait de 80€ pour les premiers et seconds départs en colonie (en partenariat avec Jeunesse au Plein Air), ou participation journalière de 11,80€ pour les colonies et camps, et 9,20€ pour les Accueils de loisirs sans hébergement.

Aide à la maternité

Aide d'un montant maximum accordé est de 600€ pour les futures ou jeunes mères célibataires travaillant, ou aux familles à partir du 3^{ème} enfant.

Accès Communication

mise à disposition d'un ordinateur et prise en charge de 50% du montant annuel de l'abonnement à internet pour les familles, avec des enfants scolarisés au collège ou lycée).

Kits Energie

kits d'ampoules basse consommation, de stop douche, de brise jets, de joints de calfeutrage de fenêtres pour les personnes rencontrant des difficultés dans le règlement de leur facture d'énergie.

Aide aux personnes handicapées

pour les personnes dont le handicap nécessite une aide technique ou un aménagement de logement, d'un montant de 50% du coût des travaux dans la limite de 800€ Elle vient en plus des aides attribuées par le Fond de compensation du handicap.

Transport

pour les 65 ans et plus : Mélodie-pass (gratuits pour les personnes âgées ayant des ressources inférieures à 8309,27€/an pour une personne seule et 13765,73€/an pour un couple) et Symphonie-pass (7,90€ le pass de trente voyages, pour les personnes non imposables avant toute décote).

pour les demandeurs d'emploi bénéficiaires des minima sociaux, inscrits au Pôle Emploi, Cité-pass de 10 voyages au prix de 3,13€.

Allocation hiver

Aide maximale de 384€ pour les personnes âgées de 62 ans et plus.

■ Aide aux familles ■ Aide aux demandeurs d'emploi ■ Aide aux personnes en situation de handicap ■ Aide aux personnes âgées

Les aides du CCAS de Villers-lès-Nancy concernent les personnes, familles ou enfants villarois.

En 2010, la majorité des aides sont accordées aux familles ou personnes dont le quotient familial (QF) est égal ou inférieur à 830.

$$QF = \frac{\text{moyenne de toutes les ressources des trois derniers mois, AL ou APL comprises}}{\text{nb de parts (personne seule : 1 part ; couple = 1,5 part ; personne handicapée : + 0,5 part)}}$$

L'étude de chaque dossier se fait au service Solidarité/CCAS et nécessite qu'un rendez-vous soit pris avec un conseiller social du CCAS.